



Les régimes publics d'assurance médicaments qui cherchent à mettre en œuvre la SNM devraient envisager ces exceptions :

femmes enceintes



personnes souffrant de problèmes de **santé mentale**



personnes atteintes d'une **maladie grave** et **patients à risque élevé**



offre d'un plus long délai relativement à la substitution chez les **enfants**



personnes passant des **soins pédiatriques aux soins pour adultes**



patients âgés



considérations géographiques et logistiques dans **l'accès aux soins**



Si un biosimilaire s'avère inefficace pour un patient à la suite d'une substitution, une bonne politique lui permettra de **reprendre la thérapie biologique d'origine qu'il suivait préalablement**, plutôt que de le faire passer à un autre biosimilaire.